



COMPTE RENDU

Comité de Pilotage Local

Fonds pour l'amélioration du cadre de vie et du cadre de travail des agents

Le 25 octobre dernier, un comité de pilotage local, dédié au fonds d'amélioration du cadre de vie et de travail des agents, s'est tenu à la DIPA. La CGT y a participé, notre syndicat ayant signé le 4 avril 2022 l'accord d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGDDI.

Pour rappel, 3 millions d'euros sont affectés jusqu'en 2025 à l'amélioration du cadre de vie et de travail des agents, c'est un montant de 180 euros par agent. Pour ce 1^{er} exercice, la Direction de la DIPA a décidé d'engager la somme de 100 000 euros.

Contrairement à ce qui était prévu dans la note du 29 juillet (22000142), la direction a choisi, pour cette 1^{ère} année d'appel à projets, de mettre en place une consultation des agents par mail et n'a reçu que peu de retours (une vingtaine de projets).

Toutes les organisations syndicales ont demandé à la Direction de respecter la note en organisant des réunions de service comme prévu dans la note.

Cet exercice, inédit en douane, a été l'occasion de nous pencher sur le cadre de vie et de travail des agents. **C'est la 1^{ère} fois qu'il est demandé aux agents de faire des propositions à ce sujet.**

Il aura fallu un long moment de discussions avec la direction pour poser sur le papier 5 projets qui devront ensuite être validés par la Direction Générale. Cela aura été l'occasion *d'essuyer les plâtres* en étudiant les différentes demandes qui sont remontées à la Direction et de constater que certaines situations sont anormales (dotation en EPI).

- Des contributions, relevant de l'obligation de l'employeur et donc de la Direction, ont été écartées. Les demandes de création d'une place handicapée ou de reprise de réseau électrique n'ont pas vocation à être financées par le fonds.
- De même, les brassards douane, les chasubles ou les gants anti coupures sont des **Équipements** de Protection Individuels (EPI) qui protègent les agents des risques susceptibles de menacer leur santé ainsi que leur sécurité (article R.233-83-3 du Code du Travail) dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.

Ces demandes ont fait apparaître une grande disparité de dotation au sein des différents services ce qui est anormal.

La CGT a donc demandé à la Direction de remédier très rapidement à ce qui semble être un dysfonctionnement. Ce matériel est disponible, la dotation en EPI est une obligation de l'employeur tout comme leur port l'est, cela est souvent rappelé aux agents.

- L'abri à vélo demandé pour Orly sera pris en compte avec le nouveau financement de Bercy Vert.

Dans les grandes lignes :

Beaucoup des contributions remontées par les collègues concernaient l'aménagement d'espace de convivialité/détente/repos, le sport, la réfection de locaux vétustes, l'achat de mobilier ergonomique et les déplacements à mobilité douce.

Nous avons trouvé un consensus en sélectionnant les projets qui bénéficieront à un maximum de collègues AG-CO et SU. Ainsi, ont été retenus :

- 1. la réfection des locaux sociaux au bâtiment 3700 (BSES-Banale-UDD).** En fonction des superficies disponibles, certains locaux sociaux pourraient être mutualisés pour offrir un plus grand espace aux agents. L'idée est de réaliser des locaux sociaux propres, modernes et novateurs afin qu'ils puissent être déclinés au fur et à mesure dans d'autres services de la DIPa. La Direction a émis l'idée de faire appel à des professionnels de l'aménagement pour réaliser des projections et des devis. Un long débat a eu lieu sur l'opportunité ou non de refaire aussi tous les bureaux du bâtiment 3700 qui en ont besoin. Si le fonds permettra d'avoir des locaux sociaux (espaces de convivialité) dignes de ce nom, nous avons bien insisté sur le fait que la Direction devait prendre en charge sur sa dotation globale de fonctionnement, le coup de peinture nécessaire et la pose d'un nouveau sol dans les services douaniers du bâtiment.
- 2. L'achat de vrais fauteuils de travail confortables et ergonomiques.** Il a été convenu de mettre à disposition des bureaux et brigades des fauteuils de travail confortables qui maintiennent bien le dos. Si ces matériels sont validés, ils pourront être recommandés les années suivantes. L'accent est mis, pour cette première année sur les postes de travail détaxe en surveillance et guichet en CO, il a aussi été prévu d'autres services pour cette expérimentation.
- 3. L'achat de bureaux adaptables en hauteur :** il a été convenu de tester des bureaux adaptables en hauteur, pour les collègues travaillant en posture assise de façon prolongée, ces bureaux permettront de travailler en station debout à différents moments de la journée. Le test se fera uniquement dans le service demandeur.
- 4. Un coup de pouce financier pour des abonnements sportifs :** la DI va étudier les offres pour proposer des tarifs négociés dans des salles de sport partenaires ou pour des cours de relaxation ou yoga.
- 5. La mise en place d'une plate-forme de co-voiturage :** à travers une application de covoiturage pour les douaniers, à l'image de ce qui se fait avec Orly Pro mobilité.

Cette réunion et son format auront été une révolution culturelle pour la direction qui va devoir réellement s'associer aux OS pour les discussions .

La direction a bien essayé d'imposer sa vision mais comme indiqué, il devait y avoir consensus pour répondre à l'amélioration du cadre de vie et de travail des agents.

Avec l'accord du 4 avril, le chemin à parcourir pour les propositions des collègues qui concernaient des salles de repos/détente ne devrait pas être trop long malgré un nécessaire travail de pédagogie auprès de la direction! Comme cela existe déjà dans le privé, ces espaces sont souvent aménagés avec des fauteuils confortables ou des canapés.

L'administration est clairement à la traîne dans ces agencements d'espaces et la prise en compte de ces demandes. Il faudra pourtant que les lignes bougent, c'est une forte attente des agents.

A l'heure actuelle, «canapé» est semble-t-il un gros mot pour la direction. Pourtant, nous rappelons qu'un espace de convivialité/détente/repos peut contenir un canapé.

**Pour conclure, l'administration doit évoluer et ne pas négliger le cadre de travail et de vie des agents, les demandes d'agencement de nos espaces de travail ne doivent pas être considérées comme des demandes superficielles.
Il est établi que l'environnement de travail a un impact sur le travail.**

La CGT sera plus que jamais vigilante pour les prochains exercices.

Roissy, le 2 Novembre 2022